Comité de pilotage

Réunion du jeudi 4 décembre 2025
Limoges + Visioconférence

Compte-rendu

(document de travail – version au 19/12/25)

Etaient présents :

Collège Etat & collectivités
Maylis DESCAZEAUX, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Anne-Claire ROCTON, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Marianne VALKENBURG, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Charline CLAVEAU, Région Nouvelle-Aquitaine
Patricia OUDIN, Région Nouvelle-Aquitaine
Frédéric VILCOQ, Région Nouvelle-Aquitaine

Collège Organisations professionnelles d'employeurs
Stéphane DETRAIN, FNAR
Haude HELLIO, EKHOSCENES
Benoit SITZIA, SCENE ENSEMBLE
Nathalie YERAMIAN, SCENE ENSEMBLE
Philippe DEMOULIN, SYNAVI
Jean-Christophe BOISSONNADE, SYNDEAC
Ariane BRAUN, SYNDEAC
Emmanuelle PAOLETTI, SYNDEAC

Collège organisations syndicales de salariés
Timo METZEMAKERS, SAMNA-CGT
Sébastien COUTANT, SFA-CGT
Jean-Luc BERNARD, SN3M-FO
Stéphane GORNIKOWSKI, SYNPTAC-CGT
Jérémy GALLIOT, SUD-SOLIDAIRES

Collège membres associés
Xavie COSTEMALE, France Travail Spectacle
Thomas VRIET, L'A. Agence Culture Nouvelle-Aquitaine

Coordination
Sylvain COUSIN, L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine

Absences excusées

Nicolas Faye (Les Forces musicales), Mathilde Coupeau et Rémi Faure (SMA), Monique Reuzet (CESER), Bertrand Queyroi (AFDAS), Chloé Rouger (CO), Philippe Lopes (SYNAVI), Éric Koscielniak (DREETS).

Ordre du jour :

- **Vie du Coreps 2025 / 2026**
    - Compte-rendu du Comité de pilotage du 13/06/25 (*document*)
    - Activité 2025 (*document*)
    - Calendrier prévisionnel 2026 (*document*)
- **Évolution de l'emploi des artistes et techniciens intermittents**
    - Observation de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine
    - Solutions d'accompagnement des professionnel·les précarisé·es
- **Financements publics & problématiques de trésorerie**
    - Orientations budgétaires 2026
        - Intervention : Maylis Descazeaux, Drac Nouvelle-Aquitaine
        - Intervention : Charline Claveau, Région Nouvelle-Aquitaine
    - Solutions aux problématiques de trésorerie
        - Contribution du Coreps (*document*)
- **Actualités et questions diverses :**
    - Plan national pour la liberté de création
    - Point travaux Coreps 2026

---

1. Ouverture de la séance et cadre de travail

La séance est ouverte à 10h04 par **Sylvain Cousin** (coordination COREPS – L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine).
Il remercie la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'accueil et rappelle que cet écrin garantie la possibilité du format hybride permettant ainsi une participation large.
Présentation et validation de l'ordre du jour.

Il rappelle le rôle du COPIL comme instance stratégique de pilotage du dialogue social territorial, dans un contexte de fortes tensions budgétaires, sociales et politiques.

2. Vie du COREPS – Bilan 2025 et gouvernance

2.1 Validation du compte-rendu du COPIL du 13 juin 2025

Sylvain Cousin rappelle les principaux axes du COPIL de juin :

- confirmations budgétaires DRAC et Région,
- débat nourri sur l'EAC et la baisse du programme 361,
- contexte de restructuration de L'A. et interrogation sur la continuité du COREPS.

Le compte-rendu est globalement validé. Une remarque est formulée concernant l'absence de restitution de la plénière de juin et de la synthèse finale produite par l'intervenant sociologue.

→ Un compte-rendu spécifique de la plénière est en cours de finalisation et sera transmis ultérieurement.

2.2 Présentation du rapport d'activité 2025 *(document)*

Sylvain Cousin présente un **bilan globalement partagé** d'une année 2025 marquée par une **dégradation accélérée du contexte économique et social** du secteur culturel.

Face à cette situation, le COREPS est identifié comme un espace essentiel de stabilisation du dialogue social. Il permet d'objectiver les difficultés économiques et sociales, de croiser les vécus et analyses des différentes familles professionnelles, et de produire des constats et des lectures partagées, indispensables à la compréhension des dynamiques à l'œuvre. La DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine ont réaffirmé, à cette occasion, leur attachement à la continuité du COREPS, malgré la situation critique traversée par la structure porteuse, reconnaissant son rôle structurant dans le maintien d'un dialogue social territorial organisé et outillé.

Productions structurantes

- **Baromètre de la santé économique des entreprises culturelles**
- **Étude qualitative sur les conditions de travail des intermittent·es** (épuisement, travail « malade », sollicitations hors cadre contractuel)
- Mémo-ressources sur les dispositifs financiers
- Contributions sur les festivals (RI Manifestations Culturelles)
- Premières bases du chantier **trésorerie**
- Relance du chantier **travail illégal**

Aucune contestation n'est formulée sur le fond du rapport ; les participant·es sont invité·es à transmettre d'éventuels compléments.

2.3 Évolutions de la composition du COREPS

Sylvain Cousin souligne le **renforcement du collège salarié·es** :

- **Jérémy Galliot (Sud Culture)**
- **Stéphane Gornikowski (F3C-CFDT)**

Les représentant·es syndicaux notent positivement ce renforcement.

Côté employeurs, au cours du dernier trimestre 2025 :

- arrivée de **Philippe Lopes (SYNAVI)**,
- renouvellement de la représentation **SYNDEAC** (Emmanuelle Paoletti remplace Caroline Sazerat-Richard, aux côtés de Jean-Christophe Boissonnade et Ariane Braun). L'implication dont a fait preuve Caroline Sazerat-Richard durant son mandat est saluée.

3. Élargissement du COREPS au cinéma-audiovisuel

Un débat s'ouvre sur l'absence relative d'un espace de dialogue social de la filière cinéma-audiovisuel en région. Sujet évoqué sur les précédents copil :

- **Nathalie Yeramian (Scène Ensemble)** rappelle l'existence de réseaux régionaux (festivals de cinéma, producteurs) et l'opportunité d'un rapprochement.
- **Stéphane Gornikowski (CFDT)** évoque les travaux en cours dans d'autres régions sur la circulation des professionnel·les entre spectacle vivant et audiovisuel, ainsi que des avancées sur les métiers liés à la prévention des VHSS.
- **Timo Metzemakers (SNAM-CGT)** indique la forte progression du **SPIAC-CGT** en Nouvelle-Aquitaine et propose un **premier groupe de travail non pérenne** pour susciter l'intérêt.
- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** rappelle des tensions anciennes sur l'équité territoriale dans les tournages.
- **Thomas Vriet (L'A.)** signale la sortie prochaine d'une **étude ALCA** sur la filière cinéma, ouvrant une fenêtre favorable.

→ **Convergence** : organisation en 2026 d'au moins **un temps de travail spécifique cinéma-audiovisuel**, sans présumer d'une intégration structurelle immédiate.

4. Observation de l'emploi et conditions de travail

4.1 Propositions du pôle Observation

Thomas Vriet présente les pistes envisagées pour 2026 :

- suivi régulier d'indicateurs Audiens / France Travail,
- relance d'un **tableau de bord régional de l'emploi**,
- reconduction du **baromètre flash de la santé économique** des entreprises au printemps,
- exploitation plus stratégique des données nationales déclinées régionalement.

4.2 Débat sur la justice sociale et l'organisation du travail

Un échange s'ouvre sur les indicateurs observés, ce point donne lieu à des **expressions très différenciées**.

- **Jérémy Galliot (Sud Culture)** propose d'introduire des **indicateurs de justice sociale** (écarts de rémunération, politiques sociales), à l'image de ce qui a été fait pour la parité ou la transition écologique.
- **Stéphane Gornikowski (CFDT)** insiste sur l'articulation **emploi / organisation du travail / stress / VHSS**, rappelant que la précarité structurelle nourrit les violences et les risques psychosociaux.
- **Jean-Luc Bernard (SM3MFO)** alerte sur les angles morts statistiques (structures publiques, droits d'auteur, droits voisins) et sur la généralisation des rémunérations au minimum conventionnel.

- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** exprime de fortes réserves méthodologiques : il alerte sur le risque d'analyses simplificatrices, notamment pour les structures indépendantes, les directions artistiques pluriactives et les modèles hybrides.

→ **Point d'accord** :
la nécessité de **ne pas produire des indicateurs hors sol**.

→ **Décision implicite** :
constitution d'un **groupe restreint** pour travailler les indicateurs sociaux avant toute généralisation (→ Dans le cadre du Groupe de travail « observation de l'emploi »)

5. Financements publics – Orientations 2026

5.1 Position de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Maylis Descazeaux, pour la **DRAC Nouvelle-Aquitaine**, présente les orientations budgétaires envisagées pour 2026 dans un **contexte d'incertitude forte**, lié à l'examen en cours de la loi de finances. Elle précise que les éléments communiqués relèvent à ce stade **d'hypothèses de travail**, et non de décisions arrêtées, les enveloppes définitives n'étant pas encore notifiées aux services déconcentrés.

Deux scénarios principaux sont évoqués. Pour le **programme 131 (création)**, l'hypothèse privilégiée oscille entre un **maintien des crédits** et une **baisse pouvant atteindre 5 %**. Concernant le **programme 361**, les hypothèses de travail font état d'un **maintien** ou d'une **diminution comprise entre 5 et 7 %**. Ces projections traduisent un contexte budgétaire contraint au niveau national, sans garantie à ce stade d'une stabilisation des moyens.

Maylis Descazeaux insiste sur le fait que ces arbitrages sont étroitement liés à la situation du **Fonpeps**, dont le **sous-financement structurel** pèse fortement sur les équilibres globaux. Elle souligne que le Fonpeps fonctionne aujourd'hui comme un **système de vases communicants**, absorbant une part croissante des marges de manœuvre budgétaires et réduisant d'autant les capacités d'intervention sur d'autres lignes, notamment les crédits de création. Cette situation contraint la DRAC à opérer des arbitrages complexes, dans un contexte où les besoins du secteur demeurent très élevés.

Dans ce cadre, la DRAC réaffirme plusieurs **principes structurants** guidant son action. La **priorité est clairement donnée au soutien aux équipes artistiques**, considérées comme le cœur du tissu de création et d'emploi sur les territoires. Il s'agit également d'**éviter autant que possible les logiques de saupoudrage**, afin de préserver la cohérence et l'efficacité des soutiens publics, et de **limiter les effets de seuil**, qui fragilisent particulièrement les structures les plus dépendantes des financements de l'État.

Maylis Descazeaux reconnaît néanmoins que les **outils existants apparaissent insuffisamment calibrés** pour répondre à une crise qui n'est plus seulement conjoncturelle mais tend à s'inscrire dans la durée. Elle souligne que la DRAC ne dispose pas, à ce stade, de **marges de manœuvre significatives** lui permettant de neutraliser totalement les effets d'éventuelles baisses, et que les arbitrages à venir s'annoncent particulièrement délicats.

Enfin, elle affirme que le **COREPS constitue un espace stratégique** pour accompagner cette période. À ses yeux, le COREPS doit permettre d'**objectiver les impacts territoriaux** des orientations budgétaires nationales, de **documenter finement les effets sur l'emploi et l'activité**, et de **produire des analyses collectives** susceptibles d'alimenter les échanges avec la **DGCA et les instances nationales**. Dans un contexte de tensions accrues, elle souligne l'importance de ce cadre de dialogue structuré pour maintenir une lecture partagée de la situation et éclairer les décisions publiques à venir.

Plusieurs organisations expriment leurs inquiétudes :

- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** alerte sur le cumul des baisses, en particulier sur le 361.
- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** demande quelle méthode serait retenue en cas de scénario « pire ».
- **Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)** souligne le signal désastreux qu'enverrait une baisse du 131 dans un contexte de désengagement des autres collectivités.

Échanges et questions–réponses suite à la présentation des orientations budgétaires de la DRAC / ministère de la Culture

À l'issue de la présentation des hypothèses budgétaires 2026 par **Maylis Descazeaux (DRAC Nouvelle-Aquitaine)**, une séquence d'échanges nourrie s'ouvre, marquée par de fortes interpellations des organisations professionnelles et syndicales.

Interpellations des organisations d'employeurs

- **Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)** interroge la DRAC sur la **lisibilité stratégique des orientations budgétaires présentées**. Il souligne que les structures sont aujourd'hui confrontées à une **accumulation de signaux négatifs**, émanant à la fois de l'État, des collectivités territoriales et de l'environnement socio-économique global. Dans ce contexte, il alerte sur l'**effet cumulatif de baisses successives**, même limitées, qui fragilisent durablement les modèles économiques et sociaux des structures.

  Il questionne la capacité de la DRAC à disposer de **marges de manœuvre internes** permettant d'éviter une contraction simultanée des crédits de création et des dispositifs de soutien à l'emploi. Il insiste en particulier sur la situation des **structures conventionnées**, pour lesquelles l'absence de visibilité pluriannuelle rend désormais **impossible toute projection sérieuse en matière de programmation et d'emploi**.
- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** prolonge cette interrogation en questionnant la **méthode d'arbitrage** qui serait retenue en cas de scénario budgétaire défavorable. Il demande quels critères guideraient d'éventuelles baisses et comment éviter des décisions perçues par les acteurs comme **arbitraires ou strictement comptables**. Il alerte sur le risque que les efforts demandés aux structures se traduisent mécaniquement par une **dégradation des conditions de travail**, rappelant que le secteur a déjà absorbé des chocs majeurs successifs (crise

sanitaire, inflation, hausse des coûts énergétiques) et qu'il se situe aujourd'hui dans une **zone de rupture**.

- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** attire l'attention sur la situation spécifique des **équipes artistiques indépendantes**. Il rappelle que toute baisse de financement, même marginale, a des **effets immédiats sur l'emploi intermittent** et sur la capacité des équipes à maintenir leur activité. Il exprime la crainte que les ajustements budgétaires à venir ne renforcent des **logiques de concentration des moyens**, au détriment de la diversité artistique, des parcours émergents et de l'équilibre territorial.

Positions et inquiétudes des organisations syndicales de salarié·es

- **Timo Metzemakers (SNAM-CGT)** relie directement les hypothèses budgétaires présentées à leurs **conséquences sociales concrètes**. Il évoque l'augmentation du nombre d'intermittent·es en fin de droits, le renoncement à certaines embauches et la pression accrue exercée sur les équipes restantes. Il indique que les salarié·es perçoivent ces annonces comme une **mise à distance de la responsabilité de l'État**, alors même que celui-ci continue d'afficher, au niveau national, des priorités en matière de politique culturelle.
- **Sébastien Coutant (SFA - CGT)** adopte un ton plus frontal. Il parle d'un **désengagement progressif mais continu de l'État**, estimant que les hypothèses de baisse constituent un **signal politique négatif**, indépendamment de leur ampleur réelle. Il alerte sur un risque d'**effondrement silencieux de l'emploi**, résultant de l'accumulation de micro-décisions budgétaires et administratives qui, prises isolément, peuvent sembler marginales mais produisent collectivement des effets majeurs.
- **Stéphane Gornikowski (F3C-CFDT)** insiste sur la nécessité de **lier explicitement les arbitrages budgétaires aux conditions de travail**. Il rappelle que toute baisse de moyens se traduit concrètement par une **intensification du travail**, une dégradation de la qualité de vie au travail et une augmentation des risques psychosociaux. Il interroge la manière dont la DRAC intègre ces enjeux de **QVCT et de prévention** dans ses choix budgétaires.

Réponses et éléments de cadrage de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

En réponse, **Maylis Descazeaux (DRAC)** rappelle en premier lieu le **caractère encore hypothétique** des scénarios présentés, ceux-ci restant conditionnés au vote définitif de la loi de finances. Elle indique que la DRAC ne dispose pas, à ce stade, de **marges de manœuvre suffisantes** pour garantir l'absence totale de baisse, dans un contexte national très contraint.

Elle précise néanmoins que plusieurs **principes guideront les arbitrages**, quels que soient les scénarios retenus : la priorité donnée au **maintien des équipes artistiques**, la **limitation des effets de seuil**, et la **préservation de l'emploi** autant que possible. Elle reconnaît que les outils existants, dont le **Fonpeps**, apparaissent aujourd'hui **insuffisamment calibrés**, et que les dispositifs actuels ne permettent pas d'absorber une crise qui revêt désormais un caractère structurel.

Maylis Descazeaux affirme enfin que le **COREPS est clairement identifié par l'État comme un espace stratégique**, permettant d'objectiver les impacts territoriaux des politiques nationales, de produire des analyses argumentées et de nourrir les échanges avec la **DGCA et les cabinets ministériels**. Elle souligne l'importance de ce cadre de dialogue pour éclairer les décisions publiques à venir.

Lecture politique partagée

À l'issue de cette séquence, un constat largement partagé se dégage : la crise actuelle ne relève plus d'un simple ajustement conjoncturel, mais pose une **question de cohérence globale de la politique publique de l'emploi culturel**. Les acteurs expriment une attente forte vis-à-vis de l'État, non seulement en matière d'arbitrages budgétaires, mais aussi quant à la **lisibilité d'une ligne politique claire**.

Cette séquence de questions–réponses est identifiée comme un **moment clé du COPIL**, révélateur des tensions entre niveaux de responsabilité, des attentes exprimées par les organisations professionnelles et syndicales, et du rôle central du COREPS comme **lieu de mise en débat structurée** des politiques publiques culturelles.

5.2 Point spécifique sur le Fonpeps

Un temps d'échange spécifique est consacré au **Fonpeps**, identifié par plusieurs participant·es comme un **point de fragilité majeur** des politiques publiques de soutien à l'emploi dans le spectacle vivant.

Éléments de cadrage apportés par la DRAC

Maylis Descazeaux (DRAC Nouvelle-Aquitaine) indique que le **Fonpeps fait aujourd'hui l'objet de fortes tensions**, liées à l'écart entre les objectifs qui lui sont assignés et les **moyens effectivement disponibles** pour sa mise en œuvre. Elle souligne que le dispositif rencontre des **difficultés de fonctionnement**, qui limitent sa capacité à répondre pleinement aux besoins du secteur en matière de soutien à l'emploi artistique et technique.

Elle précise que la mobilisation du Fonpeps s'inscrit dans un **cadre budgétaire global contraint**, dans lequel les enveloppes ne sont pas extensibles, ce qui complique les arbitrages opérés par les services de l'État. Cette situation contribue à une **complexité accrue dans la lecture des politiques publiques de soutien à l'emploi**, tant pour les services que pour les acteurs de terrain.

Interventions des organisations syndicales de salarié·es

- **Timo Metzemakers (SNAM-CGT)** rappelle que le Fonpeps a été conçu comme un **outil de sécurisation des parcours professionnels**, en particulier pour les intermittent·es les plus fragiles. Il indique que les difficultés actuelles du dispositif ont des **conséquences directes sur le terrain**, contribuant à fragiliser des salarié·es proches des seuils d'ouverture ou de renouvellement de droits, et à accentuer des situations de décrochage.
- **Sébastien (CGT – Fédération du spectacle)** exprime une **déception forte** vis-à-vis du Fonpeps, indiquant que le dispositif est perçu par de nombreux salarié·es

comme **peu opérant au regard des attentes initiales**. Il souligne un **décalage entre les annonces publiques** autour du dispositif et les effets réellement constatés dans les parcours professionnels.

Interventions des organisations d'employeurs

- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** indique que le Fonpeps est devenu un **outil difficilement mobilisable** pour les structures, en raison de son manque de lisibilité et de sa faible prévisibilité. Il souligne que ces incertitudes ne permettent pas aux employeurs de s'appuyer sur le dispositif pour construire des **stratégies d'emploi à moyen terme**.
- **Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)** insiste sur le fait que les difficultés du Fonpeps produisent des **effets différenciés selon les structures**. Certaines disposent de marges de manœuvre suffisantes pour absorber les aléas, tandis que d'autres se retrouvent en grande difficulté, ce qui pose une **question d'équité** dans un secteur largement soutenu par des financements publics.
- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** rappelle que, pour les **équipes artistiques indépendantes**, le Fonpeps constitue parfois l'un des **rares leviers mobilisables** pour soutenir l'emploi. Il alerte sur le risque que les limites actuelles du dispositif conduisent à des **renoncements artistiques** et à une fragilisation accrue des parcours.

Enjeux identifiés et suites possibles

Les échanges font apparaître un **besoin de clarification** quant à la place et au rôle du Fonpeps dans les politiques publiques de soutien à l'emploi dans le spectacle vivant. Plusieurs participant·es soulignent que l'absence de lisibilité sur les perspectives du dispositif fragilise les stratégies d'emploi des structures et alimente les tensions dans le dialogue social.

Un accord se dégage pour considérer que le **COREPS a un rôle à jouer** pour :

- **objectiver les effets du Fonpeps** sur l'emploi en Nouvelle-Aquitaine,
- **documenter les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre**,
- et produire des éléments d'analyse susceptibles d'alimenter les échanges avec les services de l'État et les instances nationales compétentes.

5.3. Orientations budgétaires de la Région Nouvelle-Aquitaine

Présentation des orientations budgétaires régionales

Charline Claveau (Région Nouvelle-Aquitaine) présente les grandes orientations du budget régional 2026 en matière culturelle, dans un **contexte financier particulièrement contraint**. Elle indique que le budget primitif 2026 prévoit une **baisse globale des crédits culturels**, estimée à environ **–7,5 % en fonctionnement** et **–15 % en investissement**.

Elle replace ces orientations dans un cadre plus large, marqué par une **diminution structurelle des marges de manœuvre financières des Régions**, liée notamment aux mécanismes nationaux de ponction sur les recettes et à une trajectoire budgétaire déjà

fortement contrainte. Elle précise que ces éléments limitent fortement la capacité de la Région à compenser les difficultés rencontrées par le secteur culturel.

Charline Claveau indique que, dans ce contexte, plusieurs **principes d'arbitrage** guideront l'action régionale :

- une attention particulière portée à la **préservation de l'emploi**,
- un souci de maintenir un **équilibre territorial**,
- la volonté de limiter autant que possible les effets de seuil,
- des arbitrages plus marqués sur les **dépenses d'investissement**, notamment les équipements et travaux.

Elle précise que la Région ne sera pas en mesure de recourir à un **budget supplémentaire correctif** en cours d'année 2026, ce qui rend les arbitrages opérés en budget primitif particulièrement structurants.

Frédéric Vilcoq (Région Nouvelle-Aquitaine) complète cette présentation par des éléments de cadrage financier. Il rappelle que la Région est engagée dans une **trajectoire pluriannuelle de redressement et de maîtrise de ses finances**, qui s'impose à l'ensemble des politiques publiques. Il souligne que les marges d'ajustement sont désormais très limitées, rendant nécessaires des **choix ciblés** plutôt que des ajustements homogènes.

Échanges et questions–réponses avec les organisations professionnelles et syndicales

À l'issue de cette présentation, plusieurs organisations réagissent aux orientations budgétaires régionales.

Interpellations des organisations d'employeurs

- **Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)** alerte sur les **effets cumulés** des baisses annoncées par la Région, qui s'ajoutent aux incertitudes pesant sur les financements de l'État et des autres collectivités. Il souligne que, pour de nombreuses structures, la Région constitue un **financeur structurant**, et que toute diminution, même limitée, a des conséquences directes sur la capacité à maintenir les projets artistiques et l'emploi.
- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** exprime une inquiétude quant à la **lisibilité des arbitrages à venir**. Il interroge la Région sur les critères précis qui guideront les choix budgétaires, notamment entre disciplines, territoires et types de structures. Il souligne que l'accumulation des contraintes financières place le secteur dans une situation de **forte tension**, avec un risque accru de fragilisation des équipes.
- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** insiste sur la situation des **équipes artistiques indépendantes**, souvent très dépendantes des financements régionaux. Il alerte sur le risque que les arbitrages budgétaires renforcent des **logiques de concentration des moyens**, au détriment de la diversité artistique et de l'équilibre territorial.

Positions et réactions des organisations syndicales de salarié·es

- **Timo Metzemakers (SNAM-CGT)** relie les orientations budgétaires régionales à leurs **conséquences directes sur l'emploi**. Il évoque une diminution des volumes

de travail, une réduction des durées d'engagement et une aggravation des situations de précarité pour les salarié·es.

- **Sébastien (CGT – Fédération du spectacle)** exprime une inquiétude plus globale, estimant que les arbitrages budgétaires régionaux s'inscrivent dans un **mouvement général de retrait des politiques publiques** en faveur de la culture. Il alerte sur le risque d'un affaiblissement durable du service public culturel et de ses missions.
- **Stéphane Gornikowski (F3C-CFDT)** souligne l'impact des restrictions budgétaires sur les **conditions de travail**. Il rappelle que les réductions de moyens se traduisent concrètement par une intensification du travail, une dégradation de la qualité de vie au travail et une pression accrue sur les équipes.

Réponses et éléments de cadrage de la Région

En réponse, **Charline Claveau** réaffirme que la Région agit dans un **cadre de contraintes très fortes**, qu'elle ne maîtrise que partiellement. Elle insiste sur le fait que les arbitrages opérés ne traduisent pas un désengagement politique de la culture, mais résultent de **contraintes budgétaires structurelles** auxquelles la collectivité est confrontée.

Elle confirme la volonté de la Région de maintenir un **dialogue régulier avec les réseaux professionnels et les partenaires sociaux**, notamment dans le cadre du COREPS, afin de partager les diagnostics, d'anticiper les difficultés et d'ajuster, dans la mesure du possible, les modalités de mise en œuvre des dispositifs.

Frédéric Vilcoq précise que la Région travaille également à améliorer le **calendrier et la lisibilité des versements**, afin de limiter les tensions de trésorerie, tout en rappelant que les capacités d'intervention restent contraintes.

6. Trésorerie des entreprises et relations bancaires

Cette séquence s'inscrit dans la **continuité des travaux engagés par le COREPS au cours des mois précédents**, notamment dans le cadre des réunions de la commission *Politiques et Financements Publics* et des échanges tenus lors des précédents comités de pilotage. La question de la trésorerie y a été identifiée de manière récurrente comme un **enjeu transversal majeur**, au croisement des évolutions budgétaires des financeurs publics, des conditions de versement des subventions et des modèles économiques des structures du spectacle vivant et enregistré.

Les constats partagés lors de ces travaux antérieurs font état d'une **fragilisation croissante des trésoreries**, alimentée par la **contraction ou l'instabilité des financements publics**, la **multiplication des retards de versements**, ainsi que par l'augmentation continue des charges supportées par les structures. Ces tensions de trésorerie, initialement perçues comme ponctuelles, sont désormais analysées comme un **phénomène structurel**, affectant durablement la capacité des opérateurs à maintenir leur activité et l'emploi.

Dans ce contexte, le COREPS a engagé une réflexion visant à **objectiver l'ampleur de ces difficultés**, à en analyser les causes et à identifier des **pistes de sécurisation**, notamment en lien avec les relations bancaires. C'est dans cette continuité que s'inscrit la séquence suivante, consacrée aux échanges sur les situations rencontrées par les structures et aux attentes exprimées vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires financiers.

Constats partagés

Plusieurs participant·es convergent pour souligner que les tensions de trésorerie ne relèvent plus de situations ponctuelles, mais d'un **phénomène structurel**, alimenté par :

- les **retards de versements des subventions publiques**,
- la **contraction ou l'instabilité des financements**,
- l'augmentation des coûts (énergie, charges, masse salariale),
- et le **durcissement des relations avec les établissements bancaires**.

Ces difficultés se traduisent par une incapacité croissante des structures à absorber les décalages de trésorerie, même lorsqu'elles disposent de perspectives de financements à moyen terme.

Interventions des organisations syndicales de salarié·es

- **Sébastien Coutant (SFA-CGT)** décrit une situation qu'il qualifie de **très préoccupante**, évoquant un risque d'**effondrement progressif du service public culturel**. Il souligne que les tensions de trésorerie ont des conséquences directes sur les salarié·es : retards de paiement, non-renouvellement de contrats, réduction des volumes de travail.
- **Stéphane Gornikowski (F3C-CFDT)** établit un lien direct entre les difficultés de trésorerie et la **dégradation des conditions de travail**. Il indique que les équipes sont de plus en plus sollicitées pour « tenir » dans des contextes financiers incertains, ce qui entraîne une intensification du travail, une augmentation du stress et des risques psychosociaux.
- **Timo Metzemakers (SNAM-CGT)** insiste sur le fait que ces tensions pèsent particulièrement sur les **intermittent·es**, pour lesquels les retards ou les ruptures de trésorerie peuvent avoir des conséquences immédiates sur l'ouverture ou le maintien des droits.

Interventions des organisations d'employeurs

- **Benoît Sitzia (Scène Ensemble)** dénonce les **effets pervers du recours accru aux outils bancaires de court terme**, notamment les découverts et facilités de caisse, qui conduisent à une **captation d'une partie des financements publics par les frais bancaires**. Il souligne que les structures se retrouvent prises dans un cercle défavorable, où l'argent public destiné à l'activité et à l'emploi sert à couvrir des coûts financiers.
  Il appelle à une **réflexion politique de fond** sur les outils de sécurisation de la

trésorerie, estimant que les réponses actuelles reposent excessivement sur la capacité des structures à négocier individuellement avec les banques.

- **Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC)** insiste sur la nécessité de sortir d'une approche uniquement individuelle des difficultés de trésorerie. Il plaide pour un **traitement collectif et coordonné**, associant les pouvoirs publics et les partenaires financiers, afin d'éviter que les structures les plus fragiles ne soient durablement pénalisées.
- **Philippe Demoulin (SYNAVI)** souligne que, pour de nombreuses équipes artistiques indépendantes, l'absence de solutions de trésorerie adaptées conduit à des **renoncements immédiats** : reports de projets, annulations de dates, réduction des équipes, voire suspension d'activité.

Pistes évoquées et attentes exprimées

Plusieurs pistes sont évoquées au cours des échanges :

- la possibilité de **mieux lisser les calendriers de versements** des subventions publiques,
- la réflexion autour de **mécanismes d'avances de trésorerie** ou de fonds dédiés,
- le besoin d'un **dialogue structuré avec les établissements bancaires**, afin d'améliorer la compréhension des modèles économiques du secteur culturel.

Il est souligné que les structures ne disposent pas toutes des mêmes compétences ou ressources pour dialoguer avec les banques, ce qui renforce les inégalités.

Éléments de réponse et positionnement des institutions

La Région indique :

- l'existence d'un dialogue avec les banques via l'ESS et France Active,
- un travail en cours sur le lissage des versements et la limitation des proratisations.

Les représentant·es des institutions indiquent être **conscients de la gravité des difficultés de trésorerie** rencontrées par les structures. Il est rappelé que des travaux sont engagés pour améliorer la **lisibilité et la prévisibilité des versements**, dans la limite des cadres budgétaires existants.

Rôle du COREPS

Un accord se dégage pour poursuivre les travaux sur la question des relations bancaires, des calendriers de versements et des outils de trésorerie **dans le cadre du COREPS**, en lien avec les partenaires concernés.

Il est également évoqué que le **COREPS peut constituer un espace pertinent** pour :

- objectiver l'ampleur des difficultés de trésorerie,
- partager les expériences et pratiques des structures,
- identifier des pistes collectives de sécurisation,

- et nourrir le dialogue avec les institutions publiques et les acteurs financiers.

7. Lecture transversale des échanges et suites à donner

Lecture transversale partagée

Les échanges tenus au cours du comité de pilotage mettent en évidence une **forte convergence des constats**, malgré la diversité des positions et des registres d'intervention. L'ensemble des participant·es souligne que le secteur du spectacle vivant et enregistré est confronté à une **dégradation simultanée de plusieurs paramètres structurants** : contraction ou instabilité des financements publics, fragilisation des dispositifs de soutien à l'emploi, tensions accrues sur les trésoreries, et effets directs sur l'activité artistique et l'emploi.

Il ressort des débats que ces difficultés ne peuvent plus être analysées comme de simples ajustements conjoncturels. Elles traduisent une **crise de nature structurelle**, qui interroge à la fois la cohérence globale des politiques publiques en faveur de l'emploi culturel et la capacité des outils existants à répondre aux réalités de terrain. Les séquences consacrées aux orientations budgétaires de l'État et de la Région, au Fonpeps et à la trésorerie ont ainsi fait apparaître des **effets de cumul**, dont l'impact est particulièrement sensible pour les structures les plus fragiles et les équipes artistiques indépendantes.

Dans ce contexte, les organisations professionnelles et syndicales expriment une **attente forte de lisibilité, de stabilité et d'anticipation**, tant sur les orientations budgétaires que sur les modalités de mise en œuvre des dispositifs. Les institutions, de leur côté, rappellent les **contraintes financières structurelles** auxquelles elles sont confrontées, tout en réaffirmant l'importance du dialogue avec les acteurs du secteur. Le comité de pilotage apparaît ainsi comme un **espace central de mise en débat**, permettant de confronter ces réalités et d'éviter une lecture fragmentée des enjeux.

Suites à donner et perspectives de travail

À l'issue des échanges, plusieurs **axes de travail** sont identifiés pour la poursuite des travaux du COREPS :

- **Poursuivre et approfondir l'observation partagée** de l'emploi et de l'activité, afin de documenter de manière plus fine les effets des évolutions budgétaires et des dispositifs de soutien sur les territoires et les parcours professionnels.
- **Engager un travail spécifique sur le Fonpeps**, visant à objectiver ses effets réels, ses limites opérationnelles et ses impacts sur l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, en vue de produire une contribution collective à destination des services de l'État et des instances nationales.
- **Structurer le chantier "trésorerie"**, en consolidant les constats issus des travaux précédents et en identifiant des pistes de sécurisation, notamment en lien avec les calendriers de versements des financements publics et les relations bancaires.
- **Renforcer le dialogue de gestion** entre l'État, la Région et les organisations professionnelles, afin d'améliorer la lisibilité des arbitrages, d'anticiper les effets de seuil et de limiter les impacts sur l'emploi et les conditions de travail.

- **Maintenir le COREPS comme espace de dialogue social structuré**, permettant d'articuler analyses, témoignages professionnels et contraintes institutionnelles, et de formuler des propositions partagées dans un contexte de fortes tensions.

Ces axes de travail devront être précisés et priorisés dans le cadre des prochaines réunions des commissions et du comité de pilotage, en lien avec le calendrier prévisionnel 2026.

8. Calendrier et perspectives

Décisions actées

- Assemblée plénière : **jeudi 4 juin 2026 (lieu à définir)**
- Commission PFP : **15 janvier 2026 (visio)**
- Commission PFP exceptionnelle : **26 mars 2026 (visio)**
- Rencontre Région / réseaux / syndicats : **19 janvier 2026**

9. Clôture

Jany Rouger (CESER) replace les débats dans un cadre sociétal plus large, évoquant un **risque de délitement du tissu associatif** et annonçant une future **auto-saisine du CESER sur le dialogue social territorial**.

En conclusion de la réunion, plusieurs participant·es soulignent la **gravité de la situation traversée par le secteur du spectacle vivant et enregistré**, marquée par une accumulation de contraintes budgétaires, économiques et sociales. Les échanges ont mis en évidence la **nécessité de maintenir un cadre de dialogue structuré**, permettant de confronter les réalités de terrain, les positions des organisations professionnelles et syndicales, et les contraintes institutionnelles.

Il est rappelé que, dans ce contexte, le **COREPS constitue un espace essentiel de dialogue social territorial**, permettant de partager les constats, d'objectiver les impacts des politiques publiques et de travailler collectivement à des pistes d'adaptation. Les représentant·es des institutions réaffirment leur attachement à la poursuite de ce cadre de concertation, malgré les contraintes actuelles.

La séance est levée à 12h30 à l'issue des échanges, les participant·es convenant de poursuivre les travaux dans le cadre des prochaines réunions des commissions et du comité de pilotage, selon le calendrier prévisionnel arrêté.